

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02313

Numéro SIREN : 508 774 601

Nom ou dénomination : 2 JM

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2024 sous le numéro de dépôt 5985

2 JM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 80 000 €
5, Rue du Maroquin
67000 STRASBOURG
SIRET: 508 774 601 00019
RCS : 2008 B 2312

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN
2022

L'an deux mille dix-vingt-deux, le 30 juin à dix-sept heures, les associés de la société

2 JM SARL

Société à responsabilité limitée au capital de 80 000 € divisé en 800 parts de 100 € chacune, dont le siège social est situé à 67000 STRASBOURG - 5, Rue du Maroquin.

Se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

La séance s'est ouverte sous la présidence du gérant, Monsieur **BERGER Jean-Jacques**

Le Président constate que sont présents ou représentés à la réunion :

- Monsieur **BERGER Jean-Jacques**,
propriétaire de 400 parts sociales, ci :..... 400 parts

- Monsieur **MARIA Marc**,
propriétaire de 400 parts sociales, ci :..... 400 parts

- TOTAL des parts présentes ou représentées :..... 800 parts**
=====

En conséquence, la présidence constate que l'assemblée peut valablement délibérer, et prendre les décisions à la majorité requise. Puis le Président rappelle l'ordre du jour de la

présente assemblée, qui par ailleurs a fait l'objet d'une communication aux associés plus de quinze jours francs avant la date de la présente réunion.

CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion relatif à la situation et à l'activité de la société au cours du précédent exercice clos au **31 décembre 2021**.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice ainsi que l'octroi du quitus de gestion à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé.
- Approbation des conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce
- Fixation et approbation du mode et du montant de la rémunération du gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation, appuyé des récépissés de la poste, et déclare que celles-ci ont été nominativement mises à la disposition des associés non - gérants dans les formes et les délais prescrits, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.
- Le rapport de gestion de la gérance.
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées
- L'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé.
- Les textes des résolutions qui seront soumises au vote de la présente assemblée.

Puis il rappelle que le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, le compte de résultat, le bilan, ainsi que le texte des résolutions proposées ; ont été adressés aux associés non - gérants plus de quinze jours francs avant la date de tenue de la présente assemblée. Par ailleurs l'inventaire a été tenu à leurs dispositions, pour consultation au siège social quinze jours francs au moins avant la date de la présente assemblée.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Différents points de vue sont échangés, au sujet de la formation du résultat de l'exercice clos au **31 décembre 2021**. Le gérant fournit toutes les précisions utiles ou qui lui sont demandées afin d'éclaircir les débats. La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le

président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- **Première résolution :**

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport gérant, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le **31 décembre 2021**, les approuve tels qu'ils lui sont présentés.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts l'assemblée approuve le montant des dépenses non déductibles qui s'élèvent à un montant de 61 € correspondant à une amende, ainsi que le montant de l'impôt supporté sur ces dépenses qui s'élève à 16 €.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- **Deuxième résolution :**

L'assemblée générale des associés, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, décide d'affecter comme suit le bénéfice net de **172 022.16 €** ressortant du compte de résultat du présent exercice.

Bénéfice net	172 022.16 €
Affectation à la réserve facultative	172 022.16 €
Prélèvements sur les réserves	0.00 €
Affectation à la réserve légale	0,00 €
Distribution de dividendes€
Report à nouveau	0,00 €

Les distributions seront reversées aux associés dès leur validation par l'assemblée générale des associés.

En application de l'article 243 du CGI, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué sur les trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

JF

MM

- Troisième résolution :

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées (art L223-19 du Code de commerce), l'assemblée générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Il est à noter qu'une des conventions est adoptée à priori.


Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé, discutés et soumis aux voix de la présente assemblée, personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures.

Strasbourg, le 30/06/2022


Monsieur **BERGER Jean-Jacques**

(Mention « Lu et approuvé », suivi de la signature)

lu et approuvé


Monsieur **MARIA Marc**

(Mention « Lu et approuvé », suivi de la signature)

lu et approuvé


Désignation de l'entreprise : SARL 2JMSARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 5 RUE DU MAROQUIN		67000 STRASBOURG					
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET * 5 0 8 7 7 4 6 0 1 0 0 0 1 9							
		Exercice N, clos le, 31122021					
		N-1 31122020					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 775	326	746
		Fonds commercial (1)	AH	AI		579 420	579 420
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP	12 826	46 773	50 585
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	133 919	14 217	17 143
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	208 670	57 761	47 893
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV		100	100
Créances rattachées à des participations		BB	BC		96 366	96 366	
Autres titres immobilisés		BD	BE				
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI		20 850	20 700	
TO TAL (II)		BJ	BK	357 190	815 813	812 953	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	CREANCES	Marchandises	BT	BU		23 501	35 431
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		680	
	DIVERS	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA		15 397	73 938
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG		570 554	135 743	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI				
TO TAL (III)		CJ	CK	610 132	610 132	245 112	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	357 190	1 425 945	1 058 065	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SARL 2JM SARL		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :80 000.....)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	772 641	905 164
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	172 022	(132 523)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 032 663	860 641
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	70 000	70 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	6 913	2 166
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	145 481	30 685
	Dettes fiscales et sociales	DY	170 888	94 573
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	393 282	197 425
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 425 945	1 058 065
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	316 369	195 258	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

2 JM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 80 000 €

5, Rue du Maroquin
67000 STRASBOURG

SIRET : 508 774 601 00019

RCS : 2008 B 2312

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31/12/2021

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos au **31 décembre 2021** ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers ont été établis dans les formes communément admises dans la profession.

SITUATION ACTIVE

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 919 392 € contre 424 614 €, soit une progression de l'ordre de 116.52 % pour cet exercice.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 879 743 € (+43.25 %) dans leur globalité.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de marchandises : 245 923 € (+119.90%)
- Autres charges externes : 194 957 € (+9.39%)
- Impôt taxes et versements assimilés : 10 093 € (+19.88%)
- Rémunération du personnel : 311 362 € (+40.20%)
- Charges sociales : 76 087 € (+40.00%)

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice net de 172 022.16 €.

Nous ne voyons pas d'autres éléments significatifs à vous communiquer au titre de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société a pu reprendre normalement son exercice professionnel et espère réaliser un exercice hors impact de toute pandémie. Toutefois les conséquences de la guerre en Ukraine et son impact sur les coûts énergétiques semblent se préciser et il est à craindre, outre une hausse significative du coût des matières premières, une hausse non moins significative des coûts énergétiques.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1^{er} janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer son établissement jusqu'au 27 mai 2021 et par conséquent n'a pas généré de chiffre d'affaires jusqu'à cette date. Située dans un secteur touristique, l'activité n'a pas pu être reprise avant fin mai 2021. Il en résulte une perte sèche de cinq mois de chiffre d'affaires.

L'entreprise a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ;
- obtention d'un prêt garanti par l'État ;
- l'entreprise n'est pas éligible au fonds de solidarité.
- l'entreprise n'est heureusement pas assujettie à des contraintes de covenants bancaires, lesquels n'ont pas eu à être négociés

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes le 30 juin 2022, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. À la date d'arrêté des comptes de l'entreprise le 30 juin 2022 celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Il semblerait que l'activité ne sera plus concernée par une période de confinement à l'avenir.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice net de **+172 022.16 €**. Nous vous proposons d'affecter cette perte de la manière suivante :

Bénéfice net	172 022.16 €.
Affectation à la réserve facultative	172 072.16€.
Prélèvement sur les réserves facultatives €
Affectation à la réserve légale	0,00 €
Distribution de dividendes €
Report à nouveau	0,00 €

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Strasbourg, le 7 Juin 2022

Le gérant.
Monsieur BERGER Jean-Jacques



POUVOIR

Le présent mandat est stipulé entre les parties identifiées ci-dessous.

Mandant

La SARL 2JM au capital social de 80 000 € avec pour siège social à STRASBOURG (67000) – 5, Rue du Maroquin et représentée par son gérant Monsieur BERGER Jean-Jacques dûment habilité par la société :

Mandataire

CENTRE FIDUCIAIRE D'ALSACE SARL-42, Route d'Oberhausbergen 67200

SIRET : 69850316600036

Représentée par son gérant Monsieur ROHR Philippe

Mandat

Par les présentes, le mandant donne pouvoir au mandataire de, pour lui et en son nom, procéder à toutes opérations et accomplir toutes formalités concernant ses sociétés désignées ci-dessus, procéder à tous dépôts, tous enregistrements, toutes déclarations, toutes immatriculations, toutes modifications et toutes radiations concernant ses sociétés, auprès des registres et des autorités compétentes, et en conséquence faire toutes démarches, produire toutes pièces justificatives, signer tous documents et requêtes, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, donner mainlevée, payer et encaisser toute somme, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Ce mandat est valable pour toutes les opérations relatives à l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 30 JUIN 2022.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Le mandant

Date et lieu de signature : le 30 JUIN 2022 à STRASBOURG

(Mention « Bon pour pouvoir » suivi de la signature)

Bon pour pouvoir.

Le mandataire

Date et lieu de signature : le 30 JUIN 2022 à STRASBOURG

(Mention « Bon pour acceptation de pouvoir » suivi de la signature :

Bon pour acceptation de pouvoir